

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1352

3 juin 2008

### SOMMAIRE

<b>Allco Finance Group (Luxembourg Holdings) S.à r.l.</b> .....	<b>64850</b>	<b>Itis Holding</b> .....	<b>64883</b>
<b>Allco Wind Energy (Luxembourg) OBU-F no. 1 S.à r.l.</b> .....	<b>64851</b>	<b>Jaeger Bois, S.à r.l.</b> .....	<b>64875</b>
<b>APAX Bambino S.à r.l.</b> .....	<b>64876</b>	<b>Kidsco S.A.</b> .....	<b>64874</b>
<b>APAX CAP 1 S.à r.l.</b> .....	<b>64876</b>	<b>Lux-Energy S.A.</b> .....	<b>64888</b>
<b>BBEIF (Willow) 02 S.à r.l.</b> .....	<b>64866</b>	<b>Lux European Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>64894</b>
<b>Beatton Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>64894</b>	<b>Lux Integral Vision Holding S.A.</b> .....	<b>64862</b>
<b>Cablecom Luxembourg GP S.à r.l.</b> .....	<b>64888</b>	<b>Maconlux S.à r.l.</b> .....	<b>64896</b>
<b>CCom Holdings (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>64888</b>	<b>Macquarie Communications Infrastructure Luxembourg II S.à r.l.</b> .....	<b>64894</b>
<b>Citedevant S.A.</b> .....	<b>64896</b>	<b>Marinspect S.à r.l.</b> .....	<b>64889</b>
<b>Cogelu</b> .....	<b>64857</b>	<b>Nordik S.A.</b> .....	<b>64883</b>
<b>Delta Machinery S.A.</b> .....	<b>64860</b>	<b>Nouvelle Constructions Kerschenmeyer S.à r.l.</b> .....	<b>64863</b>
<b>Duferco Logistic S.A.</b> .....	<b>64859</b>	<b>Pfizer Europe Holdings Sàrl</b> .....	<b>64850</b>
<b>Eddy Clean S.à r.l.</b> .....	<b>64894</b>	<b>ProLogis Czech Republic XVIII S.à r.l.</b> .....	<b>64851</b>
<b>EECF Delta S.à r.l.</b> .....	<b>64876</b>	<b>ProLogis Czech Republic XVI S.à r.l.</b> .....	<b>64852</b>
<b>Financière du Glacis S.A.</b> .....	<b>64852</b>	<b>Rockhouse Société Immobilière S.A.</b> .....	<b>64851</b>
<b>Fiparlux S.A.</b> .....	<b>64882</b>	<b>Roletm Logistics A.G.</b> .....	<b>64888</b>
<b>Fontgrande S.A.</b> .....	<b>64859</b>	<b>Sarint S.A.</b> .....	<b>64853</b>
<b>Global Vision Holding S.A.</b> .....	<b>64862</b>	<b>Skygrap Equity S.A.</b> .....	<b>64891</b>
<b>Hotel du Vin Europe S.à r.l.</b> .....	<b>64883</b>	<b>Spean Bridge Luxembourg Investments S.à r.l.</b> .....	<b>64852</b>
<b>Ideal Standard International Manager</b> .....	<b>64895</b>	<b>Sub Lecta 2 S.A.</b> .....	<b>64882</b>
<b>Immobilgest Holding S.A.</b> .....	<b>64860</b>	<b>Tillerman S.à r.l.</b> .....	<b>64875</b>
<b>Immobilgest S.A.</b> .....	<b>64860</b>	<b>Vallam</b> .....	<b>64853</b>
<b>Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment S.A.</b> .....	<b>64850</b>	<b>Waldorf International S.à r.l.</b> .....	<b>64876</b>
<b>Invergarry Leasing S.à r.l.</b> .....	<b>64882</b>	<b>WZG International S.à.r.l.</b> .....	<b>64891</b>

**Pfizer Europe Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 65.122.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 135.006.

—  
EXTRAIT

Par contrat de transfert en date du 28 décembre 2007, Pfizer Production LLC a transféré toutes ses 4.752 parts ordinaires dans le capital social de la Société à Pfizer International LLC.

Suite à ce transfert l'actionnariat de la Société est comme suit:

- Pfizer International LLC, 520.968 parts ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Pfizer Europe Holdings S.à r.l.*

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Référence de publication: 2008062063/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01218. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Allco Finance Group (Luxembourg Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.350.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 mars 2008*

1. Le nombre de gérant a été augmenté de 4 (quatre) à 5 (cinq).

2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30/04/08.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Allco Finance Group (Luxembourg Holdings) S.à.r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008062112/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01114. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3290 Bettembourg, 5, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 89.060.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2008*

L'assemblée générale a pris à l'unanimité, la résolution suivante:

Le mandat du Commissaire aux Comptes Monsieur Marcel SAUBER est renouvelé et se terminera à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2009.

*Pour l'I.F.S.B. SA*

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Signatures

Référence de publication: 2008062120/514/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02347. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**ProLogis Czech Republic XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.141.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008062113/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09221. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Allco Wind Energy (Luxembourg) OBU-F no. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.567.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 mars 2008*

1. Le nombre de gérant a été augmenté de 5 (cinq) à 6 (six),

2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de la catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30/04/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Allco Wind Energy (Luxembourg) OBU-F no. 1 S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008062114/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Rockhouse Société Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.377.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire en date du 6 juin 2007*

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013, les mandats de:

Madame Eliane IRTHUM, Madame Caterina SCOTTI et Madame Sylvie THEISEN en tant qu'administrateurs et administrateur-délégué de la société

Fons MANGEN, Ettelbruck en tant que Commissaire aux Comptes

Pour extrait sincère et conforme

ROCKHOUSE SOCIETE IMMOBILIERE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008062121/788/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02465. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**ProLogis Czech Republic XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.154.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

*ProLogis Directorship Sàrl*

*Gérant*

Représenté par Peter Cassells

*Gérant*

Référence de publication: 2008062123/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09217. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080069155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Spean Bridge Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.886.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale 2008*

Monsieur Stephen Jeremy KNIBBS, né le 2 novembre 1961 à Coventry (UK), de profession "chief operating officer", résidant à Rooftops, St. Leonard Hill, Windsor, BERKSHIRE SL4 4AT (UK) et Monsieur Alan Ewart MCNAIR, né le 2 mai 1955 à Paisley (UK), de profession "chief financial officer", résidant à Camelot, 16 Woodhill Avenue, Gerrards Cross, BUCKS SL9 8DW (UK) sont nommés gérants en remplacement de Madame Barbara GINADER et de Monsieur Vikrant RAINA, gérants démissionnaires depuis le 20 juin 2006.

La continuation des activités de la société est décidée malgré les pertes cumulées dépassant le capital social, et ce conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915.

Pour extrait sincère et conforme

*POUR SPEAN BRIDGE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.R.L.*

*D.S. CORPORATION S.A.*

*Signatures*

Référence de publication: 2008062124/788/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02468. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080069497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Financière du Glacis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.415.

Conformément aux dispositions de l'article 64(2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Alain RENARD. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

*FINANCIERE DU GLACIS S.A.*

*J.-R. BARTOLINI / A. RENARD*

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008062160/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02228. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080069514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Sarint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.544.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2007 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

*Administrateurs:*

- Dr. Massimo MORATTI, entrepreneur, avec adresse professionnelle à I-20122 Milan (Italie), Galleria De Cristoforis 8, président du conseil d'administration
- Dr. Corrado COSTANZO, dirigeant de société, avec adresse professionnelle à I-20122 Milan, Galleria De Cristoforis, 8
- Dr. Angelo Gino MORATTI, dirigeant industriel, avec adresse professionnelle à I-20122 Milan (Italie), Galleria De Cristoforis, 8
- Dr. Angelo Mario MORATTI, dirigeant d'entreprise, avec adresse professionnelle à I-20122 Milan (Italie), Galleria De Cristoforis, 8
- Dr. Franco BALLERINI, dirigeant de société, avec adresse professionnelle à I-20122 Milan, Galleria de Cristoforis, 8

*Réviseur indépendant:*

PriceWaterHouseCoopers Sàrl, réviseur d'entreprises, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, R.C.S. B 65 477.

*Commissaire aux comptes:*

Dr. Franco BUCCARELLA, dirigeant industriel, avec adresse professionnelle à I-20122 Milan (Italie), Galleria De Cristoforis, 8.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008062157/535/34.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07498. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Vallam, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 138.412.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit avril.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

*A comparu:*

Monsieur Charles CASIMIR-LAMBERT, né à Genève (Suisse), le 27 février 1967, résident à Collingham Gardens 21 B 4, LONDON SW5 OHL, Grande-Bretagne; ici représenté par M<sup>e</sup> Denis Van den Bulke, avocat à la Cour, sur base d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 avril 2008, annexé après paraphe «ne varietur» aux présentes,

Lequel comparant, a requis le Notaire instrumentant de promulguer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qu'il déclare constituée et les statuts de celle-ci (les «Statuts») qui sont les suivants:

**I. Dénomination - siège social - objet social - durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts (les «Statuts») et les dispositions légales en vigueur au Grand-duché de Luxembourg.

La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «VALLAM».

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'approbation préalable de l'associé unique ou des associés détenant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

2.3. Au cas où le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **Art. 3. Durée.**

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction de la faillite ou de l'insolvabilité affectant son associé unique ou l'un des associés.

### **Art. 4. Objet.**

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales et/ou autres titres de participation, obligations, bons, certificats de dépôt et/ou autres titres de créance, et, en général toutes valeurs mobilière et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

4.3. La Société peut également acquérir, gérer, développer, vendre, louer tous biens immobiliers, meublés ou non, et en général faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles d'agent immobilier et celles concernant le placement et la gestion de liquidités.

4.4. La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

4.5. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

## **II. Capital - parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts Sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément à la loi et pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la loi.

6.6. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société ni ne s'immiscer en aucune manière dans la gestion. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

### III. Gestion - représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux catégories de gérants, le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

7.2. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis de convocation écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins quinze (15) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Le conseil de gérance peut valablement délibérer lorsqu'au moins un gérant A et un gérant B sont présents ou représentés. Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil de gérance de la même catégorie (A ou B) pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou courrier électronique.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.5. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.6. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants de catégorie A ou à défaut par d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou, par (ii) la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites bien précisées de ce pouvoir.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex,

télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

14.3. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5 % au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10 % du capital social. Le solde est à la disposition des associés.

## VI. Dissolution - liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des Statuts.

16.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

16.3. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

## VII. Disposition générale

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

### *Souscription et paiement*

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.250,- EUR.

### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé prédésigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

Sont appelés aux fonctions de gérants:

- Monsieur Charles CASIMIR-LAMBERT, né à Genève (Suisse), le 27 février 1967, domicilié à Collingham Gardens 21 B 4, LONDON SW5 OHL (Grande-Bretagne), en qualité de Gérant A.

- Monsieur Denis VAN DEN BULKE, né le 10 juillet 1959 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au Plateau Altmunster 9B, L-1123 Luxembourg, en qualité de Gérant B.

avec les pouvoirs définis à l'article 8 des statuts.

Les gérants pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat de gérant est établi pour une durée indéterminée.

*Deuxième résolution*

En cas de décès ou d'incapacité d'un des gérants, seront appelés aux fonctions de gérants:

- Monsieur Pierre CASIMIR-LAMBERT, né à Uccle (Belgique), le 25 janvier 1933, domicilié à Route de la Capite, 101 1223 Cologny (Genève) Suisse en qualité de Gérant A.

- Mademoiselle Laurence JACQUES, née à Heusy (Belgique), le 11 avril 1977, demeurant professionnellement au Plateau Altmünster 9B, L-1123 Luxembourg, en qualité de Gérant B.

avec les pouvoirs définis à l'article 8 des statuts.

Les gérants pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au Plateau Altmünster, 9B, L-1123 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. VAN DEN BULKE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2008. Relation: LAC/2008/16575. — Reçu € 62,50.- (soixante-deux euros cinquante cents).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008062497/206/202.

(080070141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

**Cogelu, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3871 Schifflange, 1, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 138.409.

—  
STATUTS

L'an deux mil huit, le dix-sept avril.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) Monsieur Pascal COLLIN, né le 18 novembre 1961 à Verdun (France), gérant de sociétés, demeurant 4, route d'Aubreville à F-55120 Clermont-en-Argonne, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire pour

2) Monsieur Benoît GERARD, employé privé, né à Verdun (France) le 25 octobre 1959, demeurant 4, rue de la Tannerie à F-55250 Evres

ici représentée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date de ce jour, laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "COGELU".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

**Art. 3.** La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatre mille Euros (84.000,-EUR) divisé en huit cent quarante (840) parts sociales de cent Euros (100,-EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

1.- M. Pascal COLLIN, prénommé quatre cent quarante-cinq parts . . . . .	445
2.- M. Benoît GÉRARD, prénommé, trois cent quatre-vingt-quinze parts . . . . .	<u>395</u>
Total des parts: huit cent quarante parts sociales . . . . .	840

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de quatre-vingt-quatre mille Euros (84.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

#### *Mesure transitoire*

La première année sociale commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.500.- EUR.

#### *Assemblée générale*

Et ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pascal COLLIN, prénommé, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

- Le siège social est établi à L-3871 Schifflange, 1, rue de la Paix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. COLLIN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2008, Relation: LAC/2008/16560. — Reçu € 62,50.- (soixante-deux euros cinquante cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008062490/206/88.

(080070098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

---

**Fontgrande S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.531.

*Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2008*

Le siège social de la société est transféré du 10A, rue Henri M. Schnadt - L - 2530 LUXEMBOURG, au 19, rue Aldringen - L - 1118 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2008062466/657/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02612. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Duferco Logistic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.710.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> février 2008.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent THILL en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré expirera à l'assemblée générale statutaire de l'an 2011.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend acte et accepte, avec effet immédiat, les démissions présentées par Monsieur Antonio MATTIELLO, de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, par Monsieur Salvatore DESIDERIO de sa fonction d'Administrateur de la société et par Monsieur Vincent THILL, de sa fonction d'Administrateur de la société.

L'Assemblée prend acte et accepte, avec effet immédiat, la démission présentée par la société FIDUCIAIRE MEVEA S.à.r.l., société ayant son siège social à L-1449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 4, rue de l'Eau, de sa fonction de Commissaire de la société.

*Quatrième résolution*

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Patrick Moinet, né le 06 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Bruno Beernaerts, né le 04 novembre 1963 à Ixelles (Belgique) et demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Bruno Bolfo, né le 11 août 1941 à Lavagna (Italie) et demeurant 6, via Vicari, CH-6900 Lugano, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Benedict John Sciortino, né le 29 juin 1950 à New York (USA) et demeurant 34, via Motta, CH-6900 Lugano, Administrateur et Vice-président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Antonio Gozzi, né le 15 avril 1954 à Chiavari (Italie) et demeurant 29-3, Viale F. Tappani, I-16043 Chiavari, Administrateur et Vice-président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Paolo Foti, né le 21 juillet 1955 à Genova (Italie) et demeurant professionnellement au 9, via Bagutti, CH-6900 Lugano, Administrateur et Vice-président du Conseil d'Administration.

Le mandat ainsi conféré aux nouveaux Administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2009.

En remplacement du Commissaire démissionnaire, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, la société KPMG AUDIT, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au nouveau Commissaire viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2009.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Luxembourg, le 29 avril 2008.

DUFERCO LOGISTIC S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008062457/43/52.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01533. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Delta Machinery S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 89.521.

L'adresse de la société DELTA MACHINERY S.A. a été dénoncée à L-6686 MERTERT 51, rue de Wasserbillig avec effet au 30.04.2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le domiciliataire*

OKAM S.A.

Signature

Référence de publication: 2008062459/680/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02564. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Immobilgest S.A., Société Anonyme,  
(anc. Immobilgest Holding S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.291.

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "IMMOBILGEST HOLDING S.A." (la "Société"), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 111 291, et fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 280 du 08 février 2006, page 13407.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Modification, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008, du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but."

2.- Modification, également avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de dénomination de la Société en "IMMOBILGEST S.A." et modification afférente de l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts de la Société.

3.- Modification de l'article onze (11) des statuts de la Société en remplaçant le texte existant par le nouveau texte suivant:

" **Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

4.- Modification de l'article seize (16) des statuts de la Société en remplaçant "un cinquième" par "un dixième" et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article seize (16) sera dorénavant libellé comme suit:

" **Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces,

l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide, également avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de modifier l'article PREMIER (1<sup>er</sup>) des statuts de la Société concernant sa dénomination sociale, de sorte que l'article PREMIER (1<sup>er</sup>) aura désormais la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "IMMOBILGEST S.A."."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article ONZE (11) des statuts en remplaçant son contenu actuel par le nouveau texte suivant:

" **Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article seize (16) des statuts de la Société en remplaçant "un cinquième" par "un dixième" et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article seize (16) sera dorénavant libellé comme suit:

" **Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. AGOSTINI, A. SCARCELLI, F. CANNIZZARO DI BELMONTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.c., le 17 avril 2008, Relation: EAC/2008/5218. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008062483/239/126.

(080070252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

---

**Lux Integral Vision Holding S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. Global Vision Holding S.A.).**  
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 94.890.

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GLOBAL VISION HOLDING S.A." avec siège social à Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 891 du 30 août 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric SICCHIA, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Didier SABBATUCCI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

- Changement de la dénomination de la société en LUX INTEGRAL VISION HOLDING S.A.
- Modification du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en LUX INTEGRAL VISION HOLDING S.A.

En conséquence le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LUX INTEGRAL VISION HOLDING S.A."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. SICCHIA, D. SABBATUCCI, M. NEZAR, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2008, LAC/2008/16815. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008062480/220/52.

(080070030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

**Nouvelle Constructions Kerschenmeyer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 9, rue Wiltheim.

R.C.S. Luxembourg B 138.410.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Mr. Romain ELVINGER, entrepreneur, demeurant à L-1871 Luxembourg, 23, rue Pierre Kohner, né à Luxembourg, le 12 janvier 1958.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la société est l'exploitation d'une entreprise de construction, de voirie, d'excavation de terrain, de plafonnage et façades avec vente des articles de la branche.

La société a, également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "NOUVELLE CONSTRUCTIONS KERSCHENMEYER S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Waldbredimus.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir individuellement au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant au moins les trois quarts du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - libération*

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites comme par l'associé unique Monsieur Romain Elvinger, prénommé.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.600.- Euros.

#### *Décision de l'associé unique*

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
  - Mr. Romain Elvinger, prénommé, en tant que gérant administratif et technique dans le domaine "construction".
  - Monsieur François Kerschenmeyer, entrepreneur, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains, né à Pétange, le 13 juin 1962, en tant que gérant technique dans le domaine "plafonnage-façade".

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique responsable dans le domaine "construction" et par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique responsable dans le domaine "plafonnage-façade".

2) L'adresse de la Société est fixée à L-5465 Waldbredimus, 9, rue Wiltheim.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. ELVINGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2008. Relation LAC/2008/16381. — Reçu deux cent cinquante euros (250,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 AVRIL 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008062488/211/131.

(080070127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

### **BBEIF (Willow) 02 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 138.408.

#### — STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of March  
Before Us Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg-Eich.

THERE APPEARED:

BBEIF (Willow) 01 S.a r.l. with registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registration at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg still in process, here represented by Mr Max Mayer, employee, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on March 12th, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

#### **Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single shareholder, hereinafter "the Shareholder", subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of «BBEIF (Willow) 02 S.a r.l. ».

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, shares

**Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

## Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by a Board of Managers composed of at least two Managers divided into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers, obligatorily one Category A Manager and one Category B Manager.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day management.** The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

**Quorum:** The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A and one Category B Manager. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A and one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, alternatively by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, including fax or PDF, as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on 1st January and ends on 31st December of each year.

**Art. 20. Adoption of financial statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

#### Chapter VI. Dissolution, liquidation

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

#### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2008.

##### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

	shares
BBEIF (Willow) 01 S.a r.l. . . . . .	500
TOTAL: . . . . .	500

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,800.-.

*Resolution of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at four (4).
2. Appoint the following as:

*Category A Managers:*

- Mr. Serge Morel, Investment Banker, born on 28 February 1965 in Clermont-Ferrand (France), residing professionally at L-2771 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;
- Mr. Mark Hatherly, Investment Banker, born on 13 November 1965 in Auckland (New Zealand), residing professionally at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;

*Category B Managers:*

- Mr. Mark Dunstan, Investment Banker, born on 11 February 1962 in Melbourne (Australia), residing professionally at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
  - Mr. David Dujacquier, Accountant, born on 20 January 1970 in Braine-L'Alleud (Belgium), residing professionally at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;
3. Fix the address of the Company at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le douze mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A COMPARU:

BBEIF (Willow) 01 S.à r.l. avec siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dans processus, représentée par Monsieur Max Mayer, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 mars 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «BBEIF (Willow) 02 S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, parts sociales

**Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et diminution du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

## Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, étant obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion journalière.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Quorum: le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en considération le ou les gérants concernés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, indemnisation.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, inclus par télécopieur ou par PDF un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de rassemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

### Chapitre V. Année sociale, Répartition

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

	parts
BBEIF (Willow) 01 S.a r.l. ....	500
TOTAL: .....	<u>500</u>

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.800,- EUR.

*Décision de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à quatre (4).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants:

*Gérants de Catégorie A:*

- M. Serge Morel, Investment Banker, né le 28 février 1965 à Clermont-Ferrand (France), demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;
- M. Mark Hatherly, Investment Banker, né le 13 novembre 1965 à Auckland (Nouvelle Zélande), demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

*Gérants de Catégorie B:*

- M. Mark Dunstan, Investment Banker, né le 11 février 1962 à Melbourne (Australie), demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
- M. David Dujacquier, Investment Banker, né le 20 janvier 1970 à Braine-L'Alleud (Belgique), demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2008, Relation: LAC/2008/10677. — Reçu € 62,50.- (soixante-deux Euros cinquante Cents).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 mars 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008062492/206/461.

(080070068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

**Kidsco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.586.

Les comptes annuels pour la période du 02 juillet 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062421/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01453. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Tillerman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 91.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062420/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01465. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Jaeger Bois, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8082 Bertrange, 2, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 36.372.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Madame Olga THEISEN, veuve de Monsieur Joseph JAEGER, demeurant à L-8082 Bertrange, 2, rue Alphonse München.  
Laquelle a déclaré:

Que suite au décès de son époux, Monsieur Joseph JAEGER, survenu à Luxembourg le 30 janvier 2008 et en vertu du régime de la communauté universelle qui régissait leur union, elle est devenue la seule associée de la société à responsabilité limitée JAEGER BOIS s.à r.l. avec siège à Bertrange, 2, rue Alphonse München, constituée par acte du notaire Jacqueline HANSEN-PEFFER alors de résidence à Capellen, en date du 04 mars 1991, publié au Mémorial C numéro 331 de l'année 1991, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 36.372 et dont la comparante déclare que les statuts ont été modifiés aux termes d'une décision des associés prise en date du 14 juin 2002, publiée au Mémorial C numéro 1282 du 04 septembre 2002 et emportant conversion de la monnaie d'expression du capital social en Euros.

Que la société a cessé toute activité commerciale depuis le 29 février 2008.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus de l'associée et sont approuvés par elle.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué aux associés.

Que la comparante n'a plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, la comparante a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société JAEGER BOIS s.à r.l. est liquidée avec effet rétroactif au 29 février 2008.
2. Pour autant que de besoin, Madame Olga THEISEN, préqualifiée, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile du liquidateur.
4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, l'associée susdite en supporterait les frais ou en ferait le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. THEISEN, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 16 avril 2008. Relation: CAP/2008/1173. — Reçu douze euros. 12,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 23 avril 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008062506/225/41.

(080070224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

---

**Waldorf International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 118.594.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société WALDORF INTERNATIONAL SàRL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 118.594

a pris fin

le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60 Grand-Rue / Niveau 2

*International Tax Planners*

Signature

Référence de publication: 2008062451/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02141. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**EECF Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.809.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EECF Delta S.à r.l.*

Représenté par ProServices Management S.à r.l.

*Gérant*

Signature

Référence de publication: 2008062447/1084/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02101. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**APAX CAP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. APAX Bambino S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.569.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of April, at 5.00 pm.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ESSOR ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 58.565 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 14 April 2008.

The Sole Shareholder appears in its capacity as sole shareholder of APAX Bambino S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7, Val de Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.569 (the Company), in order to hold an extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company (the Meeting). The Company was incorporated under Luxembourg law on 14 June 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1779 of 22 August 2007.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the following to be recorded:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euros), divided into 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Change of name of the Company;
3. Amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the amendment under item 2. above;
4. Creation of two class of Managers;
5. Amendment of article 12 of the articles of association of the Company in order to reflect the amendment under item 4. above;
6. Acknowledgment of the resignation of Mr Alexis Kamarowsky and Mr Frederigo Cannizzaro Belmontino as managers of the Company and discharge for the performance of their duties from the date of their appointments to the date of their resignation;
7. Decision to appoint Geoffrey Henry and Marc Feider as A managers of the Company and Denise Fallaize and Richard Newton as B managers of the Company in replacement of Alexis Kamarowsky and Frederigo Cannizzaro Belmontino.
8. Decision to transfer the registered seat of the Company from its current address to 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
9. Authorisation and empowerment of any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and
10. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder of the Company represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from APAX Bambino S.à r.l to APAX CAP 1 S.à r.l.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of APAX CAP 1 S.à r.l. (the Company).»

**Fourth resolution**

The Sole Shareholder resolves to create two classes of managers, the Class A manager and the Class B manager.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 12 of the Articles in order to reflect the fourth resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers and each manager shall be assigned either an A or a B signatory power. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.»

#### *Sixth resolution*

The Meeting acknowledges and accepts the resignation of Alexis Kamarowsky and Frederigo Cannizzaro Belmontino as managers of the Company effective as of the date of 14 April 2008 and grant him discharge for the performance of their duties from the date of their appointments to the date of their resignation.

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolves to appoint:

- Geoffrey Henry, company director, professionally residing at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; and
- Marc Feider, lawyer, professionally residing at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

as A managers of the Company and:

- Denise Fallaize, professionally residing at Third Floor Royal Bank Place, 1 Glategny Esplanade, St Peter Port - Guernsey GY1 2HJ, United Kingdom; and
- Richard Newton, professionally residing at 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom;

as B managers of the Company with effect as of and including 14 April 2008.

*Eighth resolution*

The Meeting resolves to transfer the Company's registered seat from its current address to 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Ninth resolution*

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

There being no further business, the Meeting is adjourned at 5.30 p.m.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatorze avril à 17h00.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ESSOR ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, avec siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B58.565 (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, résidant à professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 avril 2008.

L'Associé Unique se présente dans sa capacité d'associé unique de APAX Bambino S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, Val de sainte Croix, L-1371 Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.569 (la Société), afin de tenir une assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique de la Société (l'Assemblée). La Société a été constituée sous la loi Luxembourgeoise le 14 juin 2007 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant alors à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1779 du 22 août 2007.

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un Euro);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement de nom de la Société;
3. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société;
4. Création de deux catégories de gérants;
5. Modification de l'article 12 des statuts de la Société;

6. Acceptation de la démission de Alexis Kamarowsky et de Frederigo Cannizzaro Belmontino de leurs postes de gérants de la Société et décharge pour l'accomplissement de leurs mandats de la date de leurs nominations à la date de leurs démissions;

7. Décision de nommer Geoffrey Henry et Marc Feider en tant que gérants A de la Société et Denise Fallaize et Richard Newton en tant que gérants B de la Société en remplacement de Alexis Kamarowsky et de Frederigo Cannizzaro Belmontino;

8. Décision de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

9. Pouvoir d'accomplir l'enregistrement de la publication concernant la modification de l'article 1<sup>er</sup> décrit sous le point 2. auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et leur publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et de manière générale d'entreprendre toute action nécessaire et utile à leur réalisation et à leur mise en œuvre; et

10. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique de la Société représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme dûment convoqué et ayant déclaré avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable à l'Assemblée.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de APAX Bambino S.à r.l to APAX CAP 1 S.à r.l.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des Statuts afin de refléter ce changement de dénomination sociale, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de APAX CAP 1 S.à r.l. (ci-après, la Société).».

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le fonctionnement de la gérance de la Société en créant des deux catégories de gérants, les gérants A et les gérants B.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des Statuts afin de refléter cette modification du fonctionnement de la gérance, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.».

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée reconnaît et accepte la démission de Alexis Kamarowsky et de Frederigo Cannizzaro Belmontino en tant que gérants de la Société, avec effet à compter du 14 avril 2008 et leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats en tant que gérants de la Société de la date de sa désignation à la date de sa démission.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de nommer:

- Geoffrey Henry, directeur, résidant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et
- Marc Feider, avocat, résidant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

en tant que gérants A de la Société; et:

- Denise Fallaize, résidant professionnellement au Third Floor Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St Peter Port
- Guernsey GY1 2HJ, Royaume-Uni; et
- Richard Newton, résidant professionnellement au 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, Royaume-Uni;

En tant que gérants B de la Société, avec effet à partir du et incluant le 14 avril 2008.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide de transférer et, dans la mesure du nécessaire ratifie, le transfert le siège social de la Société de son adresse actuelle au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

#### *Neuvième résolution*

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, chacun agissant individuellement au nom de la Société, afin d'accomplir l'enregistrement des documents appropriés concernant les nominations ci-dessus auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et leur publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et de manière générale d'entreprendre toute action nécessaire ou utile à la réalisation et à la mise en œuvre de la résolution ci-dessus.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2008, Relation: LAC/2008/15444. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008062484/242/288.

(080070142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

---

**Invergarry Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 113.003.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008062428/631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01828. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080069299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Sub Lecta 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.206.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Société Européenne de Banque, Société Anonyme*

*Banque Domiciliaire*

*Signatures*

Référence de publication: 2008062433/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02281. - Reçu 42,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080069315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Fiparlux S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.978.

---

**EXTRAIT**

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 28 mars 2008, enregistré à Luxembourg AC, le 4 avril 2008, LAC/2008/13877, aux droits de douze euros (12.- EUR), que la société "FIPARLUX S.A.", avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg en date du 25 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 5 du 5 janvier 1998, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé conformément à la loi du 10 décembre 1998 en date du 7 juin 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1220 du 22 décembre 2001. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 60.978, dont la liquidation a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant le notaire instrumentaire en date du 25 mars 2008, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir du 28 mars 2008, à l'ancien siège social de la société à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008062509/5770/23.

(080069804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

**Hotel du Vin Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.951.

Par décisions du conseil de gérance prises en date du 05 octobre 2006, le siège de la société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062450/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ00898. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Itis Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 107.399.

*Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2008*

Le siège social de la société est transféré du 10A, rue Henri M. Schnadt - L - 2530 LUXEMBOURG, au 19, rue Aldringen - L - 1118 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2008062463/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02616. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Nordik S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 138.401.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. La société SIST INVESTIMENTI SAGL, R.C. n ° CH- 514.4.028.506-0, avec siège social au 39, Via Clemente Maraini, CH-6900 Lugano, Suisse,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Lugano, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

2. La société CCR Iniziative Sagl, R.C. n ° CH-514.4.012.515-1, avec siège social au 10, Via San Salvatore, CH-6902 Lugano-Paradiso, Suisse,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Lugano-Paradiso, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

### A. Nom - siège - durée - objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "NORDIK S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

### B. Capital social - actions

**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) et sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale tenue au plus tard 5 ans à partir de la publication de l'acte de constitution du 28 avril 2008 en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription; il est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera de l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le conseil d'administration ou par toute personne désignée par le conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

### C. Conseil d'administration

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul

administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

#### D. Surveillance

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### E. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 14 du mois de mai à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### F. Exercice social - bilan

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

## G. Application de la loi

**Art. 14.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, toutes les cent (100) actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société SIST INVESTIMENTI SAGL, préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2.- La société, CCR Iniziative Sagl, préqualifiée, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de 1.600,-EUR.

### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Madame Annie SWETENHAM, corporate manager, née le 18 août 1950 à Neuilly-sur-Seine, France, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;
  - b) Monsieur Fernand HEIM, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;
  - c) Monsieur Marc SCHMIT, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Président du conseil d'administration.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société de droit irlandais CHESTER-CLARK LIMITED, R.C. Dublin n° 187566, avec siège social au 24-26, City Quay, Dublin 2, République d'Irlande.

4.- La durée des mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

5.- Le siège social de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mai 2008, Relation GRE/2008/1984. — Reçu Cinq cents euros

0,5 %: 500,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008062499/231/240.

(080069960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

**Lux-Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 95.202.

Le bilan modifié au 31.12.2005, les comptes annuels au 31.12.2005 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme  
Banque Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2008062434/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02280. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Cablecom Luxembourg GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 99.888.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 393 du 13 avril 2004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CABLECOM LUXEMBOURG GP S.À R.L.  
Signature

Référence de publication: 2008062440/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02405. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**CCom Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 106.978.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 15 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 758 du 29 juillet 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CCOM HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.À R.L.  
Signature

Référence de publication: 2008062442/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02406. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Rolem Logistics A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 52, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 96.021.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14.05.08.

Signature.

Référence de publication: 2008062474/800880/12.

Enregistré à Diekirch, le 14 mai 2008, réf. DSO-CQ00102. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080069501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Marinspect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 125.843.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the seventeenth day of April.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Appeared:

Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

acting as a special proxy of Mr. Björn BRÖDJE, residing at 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,

"the principal"

by virtue of a proxy under private seal given on March 3, 2008, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the company MARINSPECT S. à r. l., R. C. S. Luxembourg B 125843, société à responsabilité limitée, with registered office at 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, was incorporated on March 8, 2007 by deed of M<sup>e</sup> Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C nr. 1049 of June 4, 2007.

2. That the corporate capital of the company MARINSPECT S. à r. l. amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units of EUR 25 (twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the whole corporate capital of the company MARINSPECT S. à r. l..

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal as liquidator of the company MARINSPECT S. à r. l. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that he is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and he declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the sole manager of the company.

9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the former registered office of the company.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed are estimated at about EUR

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Björn BRÖDJE, demeurant à 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 3 mars 2008, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société à responsabilité limitée MARINSPECT S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B 125843, ayant son siège social au 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, a été constituée en date du 8 mars 2007 suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 1049 du 4 juin 2007.

2. Que le capital social de la société MARINSPECT S. à r. l. s'élève à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant est le propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société MARINSPECT S. à r. l..

4. Que par la présente, le mandant, en tant que détenteur unique de la totalité des parts sociales, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société MARINSPECT S. à r. l., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique de la société.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués à environ EUR

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur sa demande et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. PONSARD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2008. LAC/2008/16811. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008062489/220/97.

(080069786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

---

**WZG International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 233.400,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.077.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062423/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02003. - Reçu 60,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Skygrap Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 138.399.

## STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

La société GRANDBRIDGE CORP. ayant son siège social à Ave. Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526830,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 22 avril 2008.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SKYGRAP EQUITY S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 28 avril 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;
- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 25 avril à 11.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

#### *Souscription et libération*

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n ° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KOEUNE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mai 2008. Relation GRE/2008/1970. - Reçu Cent cinquante-cinq euros (0,5 %: 155,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008062501/231/153.

(080069946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

---

**Macquarie Communications Infrastructure Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.793.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062419/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01478. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Lux European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.705.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062424/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01999. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Beaton Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 87.440.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.805.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062426/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01989. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Eddy Clean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3844 Dudelange, 46, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg B 109.973.

---

L'an deux mille huit, le quatre avril.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Ramadan RAMCILOVIC, gérant de société, demeurant à L-3844 Dudelange, 46, rue de l'Hôpital.

Lequel comparant a exposé au notaire soussigné et l'a prié d'acter:

- qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "EDDY CLEAN S.à.r.l., ayant son siège social à L-3844 Dudelange, 46, rue de l'Hôpital, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg agissant en remplacement de Maître Martine DECKER, de résidence à Hesperange, en date du 4 août 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1456 en date du 27 décembre 2005,

- que le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-€) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.-€);

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur de la société Monsieur Ramadan RAMCILOVIC, prëdit.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est requise.

- Il peut dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques à prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

- Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- Il peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

- Le liquidateur forme un collège qui délibère suivant les règles ordinaires des assemblées délibérantes.

- Il conserve tous pouvoirs que la loi, les statuts et l'assemblée générale lui a conférés.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte à HUIT CENTS EUROS (800.- EUROS). Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire par prénoms, états et demeures, ont singé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Ramcilovic, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 avril 2008. Relation: EAC/ 2008/ 4806. - Reçu douze euro 12.-€.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008062507/203/52.

(080070146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

**Ideal Standard International Manager, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.072.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2008062515/5770/12.

(080070401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

**Maconlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3260 Bettembourg, 182, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 63.057.

—  
Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Blanche Moutrier, notaire alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 janvier 1998, acte publié au Mémorial C no 337 du 13 mai 1998, modifié par acte sous seing privé en date du 26 novembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 1101 du 18 juillet 2002, modifié devant M<sup>e</sup> Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en date du 28 octobre 2004, acte publié au Mémorial C no 74 du 26 janvier 2005, modifié par acte sous seing privé en date du 26 février 2007, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 824 du 09 mai 2007.

*Décision de l'associé unique prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2008*

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le mandat de gérant unique de Monsieur Antonio Manuel DA SILVA CARVALHO, gérant de société, né à Girabolhos/Seia, Portugal, le 29 septembre 1975, demeurant à L-3429 Dudelange, 93, route de Burange, est révoqué.

*Deuxième résolution*

Monsieur Antonio Manuel DA SILVA CARVALHO, gérant de société, né à Girabolhos/Seia, Portugal, le 29 septembre 1975, demeurant à L-3429 Dudelange, 93, route de Burange est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature, avec effet au 2 mai 2008.

*Troisième et dernière résolution*

Monsieur Robert André EVEN, né à Seumur en Auxois, France, le 07 août 1951, demeurant à F-57970 Yutz, 2, rue de Mulhouse, est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, avec effet au 2 mai 2008

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Pour MACONLUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008062816/2411/30.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03346. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

---

**Citedevant S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 123.433.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2007*

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Francesco SMITS de son mandat d'administrateur.

Monsieur Luca VALENTINI, demeurant au 12, rue Van Werveke, L-2725 Luxembourg, est nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Francesco SMITS.

Monsieur Luca VALENTINI terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008062822/8273/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03029. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

---